

français – français



La diversité à l'école

Fiches thématiques relatives aux questions
interculturelles, destinées aux parents

Impressum

Herausgeber: Landesinstitut für Lehrerbildung
und Schulentwicklung

Beratungsstelle Interkulturelle Erziehung,
Felix-Dahn-Straße 3, 20357 Hamburg

Redaktion: Regine Hartung, Özlem Nas,
Max von Redecker

CvD und Layout: Redaktionsbüro franke+buhk,
Jens-Harald Buhk, Hamburg,
Tel. 040 478980, E-Mail: jhbuhk@frankebuhk.de

Illustrationen: Andrea Tomczak

1. Auflage: 1000

Hamburg: Mai 2011

Alle Rechte vorbehalten. Jegliche Verwertung dieses
Druckwerks bedarf – soweit das Urheberrecht nicht
ausdrücklich Ausnahmen zulässt – der schriftlichen
Einwilligung des Herausgebers.

Bezug: Hamburger Schulen können diese Broschüre
beziehen über das
Landesinstitut für Lehrerbildung und Schulentwicklung,
Beratungsstelle Interkulturelle Erziehung,
Felix-Dahn-Straße 3, 20357 Hamburg, LZ 745/5026,
Tel.: 040 428842-583, Fax: 040 428842-329
E-Mail: interkultur@li-hamburg.de
www.li-hamburg.de/bie

Download:  www.li-hamburg.de/bie
→ Praxismaterialien

**La présente publication est disponible dans les
langues suivantes: arabe, allemand, anglais, farsi,
français, russe et turc.**

Übersetzung: IWS – Institut für Wirtschaft und
Sprachen

Inhalt

| | |
|--|-----------|
| Avant-propos | 4 |
| Préface des éditeurs | 5 |
| | |
| Fêtes religieuses, périodes de jeûne et prière à l'école | 7 |
| <i>i</i> Informations et conseils | 11 |
| Cours d'éducation physique et de natation | 13 |
| <i>i</i> Informations et conseils | 16 |
| Voyages scolaires | 19 |
| <i>i</i> Informations et conseils | 22 |
| Éducation sexuelle | 25 |
| <i>i</i> Informations et conseils | 29 |
| | |
| Annexe: Modèles de lettres pour les réunions de parents d'élèves et les réunions du conseil de classe | 30 |
| Adresses | 34 |

Avant-propos



Chers parents,

L'école représente un espace important pour vous et vos enfants puisqu'ils y passent une grande partie de leur journée. Ils y apprennent à connaître la diversité de notre monde et celle de leur entourage le plus proche et se voient confrontés aux défis qui y sont liés. Pour vous, en tant que parents, cela veut dire que vous êtes souvent menés à côtoyer des us et coutumes inhabituels, des idéologies et des approches divergentes, et donc à vivre au quotidien cette expérience de rencontre interculturelle et de diversité sociale.

Cette confrontation constitue l'élément capital de la politique d'intégration du sénat de Hambourg, ville libre et hanséatique dénombrant plus de 180 nationalités. Vivre l'intégration signifie: concevoir la diversité comme un enrichissement, une chance, un défi; s'accepter mutuellement sur la base du Grundgesetz (de la constitution); être tous ensemble responsables de notre société. À ce propos, la «compétence interculturelle» si souvent évoquée concerne tous les habitants de Hambourg, autochtones ou immigrés. Ces compétences, aptitudes et connaissances, ne reviennent pas seulement aux immigrés; il est donc souhaitable voire indispensable que les deux côtés apprennent l'un de l'autre et se rapprochent pour que l'intégration soit ressentie comme réussie par les immigrés en Allemagne.

Ce guide a pour objet de vous y aider et de vous assister dans la pratique de la vie quotidienne à l'école. Vous y trouverez questions et réponses résultant de la diversité religieuse et culturelle des élèves de Hambourg. Il est né de la coopération entre la Beratungsstelle für interkulturelle Erziehung (service de consultation pour les questions interculturelles) du Hamburger Landesinstitut für Lehrerbildung und Schulentwicklung (centre de formation continue pour enseignants et pour le développement scolaire) et différentes associations d'entraide pour immigrés.

J'espère que les remarques et informations présentées dans cette brochure vous seront utiles. Pour toute question, j'aimerais vous encourager à entrer en contact avec les enseignants et les médiateurs culturels de l'établissement scolaire de vos enfants.

Norbert Rosenboom, Leiter des Amtes für Bildung

Préface

Chers parents,

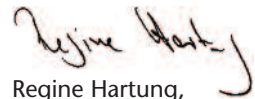
Les écoles de Hambourg se caractérisent par leur diversité. Presque la moitié des enfants fréquentant les écoles primaires de Hambourg sont issus de famille immigrées. Afin que la diversité culturelle qui en résulte puisse également être vécue au niveau scolaire, il est important que tous les acteurs de l'école connaissent bien cette institution et son règlement.

Les fiches thématiques, regroupées ici sous le titre *La diversité à l'école* ont été conçues pour vous servir de source d'informations, de conseil et d'aide à l'orientation pour des questions de nature culturelle ou religieuse, survenant dans le quotidien scolaire. Les fiches thématiques vous informent sur les questions suivantes: Fêtes religieuses et période de jeûne, Prière à l'école, Cours d'éducation physique et de natation, Éducation sexuelle et Voyages scolaires. Ces fiches thématiques étant rédigées en arabe, en allemand, en anglais, en farsi, en français, en russe et en turc.

Nous souhaitons aussi vous informer sur la situation juridique liée aux sujets mentionnés ci-dessus ainsi que vous fournir des arguments pour les entretiens menés avec le corps enseignant ou la direction de l'établissement scolaire et vous permettre de pouvoir recourir pour chaque entretien aux informations nécessaires proposées sous forme condensée.

Nous souhaitons par ailleurs attirer votre attention sur la publication en plusieurs langues du Guide ressource des parents pour immigré(e)s, celui-ci informant sur des questions scolaires d'ordre général. Vous pouvez vous procurer la publication auprès du Centre d'information scolaire (SIZ) à l'adresse suivante: www.hamburg.de/bsb-broschueren

Nous vous souhaitons une agréable lecture ainsi qu'une complète réussite à l'école, pour vous et votre enfant.



Regine Hartung,
Service de consultation
Éducation inter-
culturelle



Özlem Nas,
Schura Hamburg e.V.



Max von Redecker,
Service de consultation
Éducation inter-
culturelle



Fêtes religieuses, périodes de jeûne et prière à l'école

L'importance particulière des fêtes religieuses pour l'individu et la communauté

Connaître les fêtes célébrées par les différentes religions et leur signification ne revêt pas seulement une importance pour l'école mais également pour le vivre en commun au sein d'une société. Les fêtes génèrent le sens de la communauté et intègrent les individus dans un groupe social. Elles sont également célébrées par des gens qui ont perdu le lien religieux au sens strict car les us et coutumes et les rituels célébrés en commun renforcent la cohésion.

Dispense de cours en raison de fêtes religieuses et de fêtes nationales

Dans la plupart des länder, les élèves appartenant aux différentes confessions sont dispensé(e)s des cours pour les fêtes les plus importantes de leur religion.¹ Il suffit d'envoyer un courrier au professeur principal indiquant que l'on souhaite obtenir une dispense pour ce jour férié.

Une exemption de cours pour d'autres journées (par exemple, pour célébrer la fête dans le pays d'origine ou pour d'autres fêtes importantes) doit faire l'objet d'une demande distincte et relève de la décision du professeur principal ou, le cas échéant, de la direction de l'établissement scolaire.

Veillez à cet égard prendre les dispositions nécessaires suffisamment à temps avec les professeurs principaux ou, le cas échéant, avec la direction de l'établissement scolaire de votre enfant.

¹ La base en est l'article 4 de la Loi fondamentale. À Hambourg, la dispense de cours est régie par la loi scolaire de Hambourg [refondue] ainsi que par les « Directives et les remarques relatives à l'éducation et aux cours dispensés à des enfants et à des adolescents d'origine étrangère dans les écoles de Hambourg » datant de 1986. Ici on peut lire : « Pendant des **fêtes religieuses**, il convient de dispenser des cours les enfants et les adolescents qui appartiennent à la confession correspondante. Lors de **jours fériés nationaux**, on n'accorde en règle générale aucune dispense de cours particulière aux élèves concernés. (...) » En pratique, ce dispositif s'applique à l'ensemble des enfants et des adolescents des communautés religieuses respectives, et ce indépendamment de l'origine nationale.

Des exemples empruntés à la pratique

Dispense de cours pour motif de jours fériés et de manifestations religieux

Les principales fêtes chrétiennes (Vendredi saint, Pâques, Ascension, Pentecôte, Noël) sont des jours fériés officiels. Pour les autres fêtes religieuses, il convient d'appliquer la règle suivante:

- le jour de Pénitence et de Prière ainsi que le jour de la Réformation (31 octobre), les élèves protestant(e)s doivent se voir accorder la possibilité de participer à l'office religieux. Le souhait de participer à l'office religieux doit être signalé suffisamment à temps aux professeurs principaux;
- à titre exceptionnel, les élèves catholiques font une demande de dispense de cours pour le 6 janvier (jour des Rois mages), la Fête-Dieu (le jeudi suivant le dimanche de la Trinité) ainsi que pour le jour de la Toussaint (1^{er} novembre);
- dans le cas des élèves chrétiens-orthodoxes, il faut tenir compte du fait que certaines Églises orthodoxes appliquent l'ancien calendrier (julien) et qu'elles célèbrent les grandes fêtes chrétiennes 13 jours plus tard.

Dispense de cours à l'occasion de jours fériés hindous et bouddhistes

Les principales fêtes sacrées des communautés religieuses hindoues sont *Divali* (fête de la lumière célébrée en l'honneur des dieux Vishnu et Lakshmi, cette fête clôturait l'année et est célébrée au mois d'octobre/novembre ainsi) que Holi (fête de printemps en l'honneur de Krishna).

La fête sacrée la plus importante du Bouddhisme, c'est *Vesakh* lors de laquelle on célèbre trois événements de la vie de Bouddha (naissance, éveil au Bouddha et son Parinirvana et son entrée dans le Nirvana). Pour un grand nombre de gens venant de pays de tradition bouddhiste, le *Nouvel An* bouddhiste revêt également une grande importance.

Dispense de cours à l'occasion de fêtes juives

Les principales fêtes juives sont *Rosh Hashana* (le Nouvel an juif, célébré en septembre/octobre), *Jom Kippur* (« Le jour du pardon », la plus importante fête juive, célébrée dix jours après le Nouvel An juif) et *Pesach* (mars/avril, cette fête commémorant la délivrance et la sortie d'Égypte). Pendant la semaine de Pesach, la soirée inaugurale du seder ainsi que le lendemain, c'est-à-dire le premier jour de la semaine de fête, revêtent une importance toute particulière.

Les autres fêtes importantes sont *Sukkoth* (« fête des Tabernacles »), la fête consécutive *Simchat Thora* (« fête de la joie de la Torah »), *Chanukka* (« fête des dédicaces »), *Purim* (fête des « sorts ») ainsi que *Schawuoth* (« fête des semaines »).

Dispense de cours pour des élèves de confession islamique

Les principales fêtes religieuses pour les musulmans sont la fête du sacrifice qui dure quatre jours et la fête de la rupture du jeûne, celle durant trois jours. En sa qualité de principale fête islamique, la *fête du sacrifice* rappelle qu'Abraham, obéissant à un commandement de Dieu, s'apprêtait à sacrifier son fils Ismaël. La *fête de la rupture du jeûne* (« fête du Ramadan ») termine la période de jeûne du mois Ramadan. En termes temporels, les deux fêtes suivent le calendrier lunaire islamique² et « se déplacent » de manière correspondante sur l'année.

À Hambourg, les élèves musulmans se voient accorder une journée de libre sur demande. Au cours des dernières années, la dispense de cours pour le premier jour³, et non pas comme dans le passé pour une journée choisie par la famille, est un règlement qui a fait ses preuves. Ce dispositif facilite la programmation de voyages scolaires, d'excursions, de contrôles et d'interrogations.

² Le calendrier lunaire islamique est de 10 à 11 jours plus court que le calendrier solaire grégorien.

³ En fonction du choix du visionnement de la lune (local ou global), le premier jour de la fête peut varier d'un à deux jours.

Prise en compte du jeûne (Ramadan)

Un grand nombre d'élèves musulmans participent au jeûne, et c'est pour cette raison qu'ils ne sont pas aussi performants qu'à l'ordinaire. Si votre enfant pratique également le jeûne et si vous avez des craintes quant à sa constitution physique, par exemple par rapport au cours d'éducation physique, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec les professeurs de votre enfant. Si un voyage scolaire est prévu pendant le mois du jeûne, veuillez prendre contact avec les professeurs de votre enfant et signalez le fait qu'un voyage scolaire pendant cette période représente dans tous les cas un effort important, puisque l'ensemble du rythme journalier s'en trouve bouleversé et que respecter le jeûne dans un environnement majoritairement non musulman constitue une épreuve importante.

Si votre enfant est encore en âge de fréquenter l'école primaire mais s'il souhaite malgré tout participer au jeûne, parce qu'il veut participer à une pratique communautaire, vous devriez vous concerter avec ses enseignants sur le comportement de votre enfant pendant les cours et agir en conséquence pour le bien de votre enfant, et ce d'autant plus que le jeûne n'est pas obligatoire à cet âge.

La prière à l'école

Si votre enfant souhaite respecter les heures de prière et faire sa prière à l'école, veuillez prendre contact avec le professeur principal. On conseille aux écoles de n'autoriser la prière de préférence qu'en dehors des heures de cours (par exemple, pendant les récréations, les heures de libre). Une salle de classe ou autre local semblable sera mis à la disposition des enfants souhaitant faire la prière.

Il n'incombe pas à l'école d'aménager une pièce particulière réservée à la prière, car il n'existe pas de droit légal imposant aux établissements scolaires de mettre en place des dispositions particulières (dispenses de cours, accès à des salles) pour la prière. Vous devriez, le cas échéant, en parler avec votre école. Vous trouverez également des conseils pour la prière à l'école à l'adresse indiquée ci-dessous.

D'autres remarques et conseils pour le quotidien scolaire

- posez la question de savoir si, lors de la planification scolaire annuelle, notamment celle des voyages scolaires, on tient compte dans l'école de votre enfant des périodes de jeûne et des fêtes religieuses. Veuillez, le cas échéant, signaler que dans la mesure du possible les contrôles et interrogations ne doivent pas avoir lieu pendant les fêtes religieuses;
- veuillez informer suffisamment à temps les enseignants sur la dispense de cours de votre enfant lors de jours fériés religieux;
- entretenez-vous avec les enseignants de votre enfant sur la possibilité de parler à l'école/en classe de la signification de la fête religieuse en question et de son déroulement cérémoniel.

Ainsi vous pouvez faire connaître aux camarades de classe de votre enfant les us et coutumes de votre religion et contribuer de manière vivante à un apprentissage interreligieux.

INFORMATIONS ET CONSEILS

▶ **Département Religion**

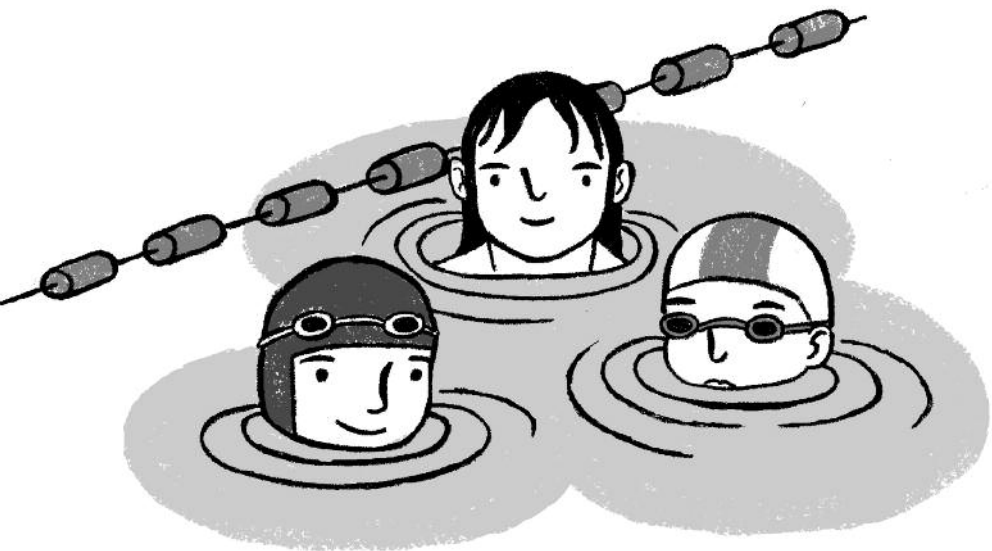
Mara Sommerhoff
Tel.: 428842-566
mara.sommerhoff@li-hamburg.de
www.li-hamburg.de

▶ **Institut pédagogique et théologique**

Tel.: 30620-1300
info@pti-nordelbien.de
www.pti-nordelbien.de

▶ **Institut islamique de sciences et de formation**

Tel.: 325067-31
info@iwb-hamburg.de
www.iwb-hamburg.de



Cours d'éducation physique et de natation

Les activités sportives proposées par les écoles de Hambourg offrent aux enfants et aux adolescents de nombreuses possibilités pour pratiquer et encourager l'exercice physique, acquérir une expérience et une compétence en termes de mouvements et pour promouvoir leur développement physique.

Les cours d'éducation physique font partie intégrante de la formation scolaire et sont obligatoires. Les notes obtenues en éducation physique influent autant sur le passage en classe supérieure que les notes obtenues dans les autres matières. Les cours d'éducation physique prévoient également des cours de natation, ceux-ci étant également obligatoires. Actuellement, les cours de natation ont lieu dans les classes 3 ou 4 et dans la classe 6. Dans la plupart des cas, ils sont dispensés par des enseignants de la société Bäderland Hambourg. Outre les cours obligatoires d'éducation physique, les écoles proposent également un programme varié pour promouvoir l'exercice physique et les activités sportives dont la participation est facultative

Si vous avez des questions concernant les cours d'éducation physique et de natation, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec les professeurs de votre enfant. Si, pour des raisons d'ordre culturel ou religieux, vous ne voulez pas que votre enfant participe aux cours d'éducation physique, nous vous prions de l'évoquer également dans le cadre d'un entretien mené avec les enseignants. Vous pouvez en outre faire appel à des médiateurs culturels (hier würde ich diesbezügl. eine kleine Anmerkung beifügen. Anm. Sternel) que vous pouvez joindre via l'école ou l'institut du land.

Nous aimerions cependant dans l'intérêt de votre enfant souligner l'importance que revêtent les cours d'éducation physique et la natation. Ils favorisent le développement sain du corps et contribuent à la

création de liens sociaux, de compréhension mutuelle et d'amitié. Et, aspect non négligeable, les cours de natation peuvent sauver des vies. Savoir nager est une condition importante, par exemple pour participer à un grand nombre d'activités au cours de voyages scolaires et pour pratiquer les sports aquatiques proposés à Hambourg.

Il convient, le cas échéant, de tenir compte des points suivants :

■ **Tenue vestimentaire à porter dans le cadre des cours d'éducation physique**

Veillez à ce que vos enfants portent une « tenue vestimentaire adaptée à la pratique d'activités sportives ». En font partie les chaussures de sport adéquates, un T-Shirt ou autre et un pantalon de survêtement. Avant les cours d'éducation physique, il faut enlever montres, chaînes et bijoux, ceux-ci étant susceptibles de provoquer des blessures graves.

■ **Le port du voile pendant les cours d'éducation physique**

A priori, le port d'un voile pour des raisons religieuses est possible pendant les cours d'éducation physique. Un « voile adapté aux activités sportives »⁴ n'entrave ou ne gêne en rien le bon déroulement du cours d'éducation physique. C'est le professeur d'éducation physique qui en prendra la décision concrète.

■ **Les filles et les garçons dans les cours d'éducation physique mixtes**

Dans de nombreux établissements scolaires, la coéducation est à juste titre un aspect auquel on accorde une grande importance. Elle fait cependant parfois objet de réserves. Si aucune raison en matière d'organisation et de personnel ne s'y oppose, il est possible de dispenser des cours d'éducation physique séparés selon les sexes, par exemple pour certains niveaux de classes. Il appartient à l'établissement scolaire de prendre la décision. Si des réserves majeures sont émises quant à une participation au cours mixte d'éducation physique et qu'il n'est pas possible de

⁴ Il existe des voiles en coton, composés de deux parties que l'on peut porter sans aiguilles et qui offrent une grande liberté de mouvement.

procéder à une séparation, on peut à titre exceptionnel et après avoir étudié toutes les alternatives, faire une demande de dispense du cours d'éducation physique. Il ne sera fait suite à une dispense de cours que si vous en tant que parents pouvez prouver de manière claire et crédible que l'on est en présence d'un cas de conscience.⁵

■ Vestiaires

Dans certaines cultures comme dans certaines religions, le fait de se déshabiller même devant des personnes du même sexe peut représenter un problème. Pour cette raison, certaines écoles ont déjà aménagé de petites pièces séparées à l'aide de rideaux en tissu que les enfants peuvent utiliser pour se changer. On peut également envisager des roulements. Si vous émettez des réserves quant aux vestiaires proposés dans l'école de votre enfant, veuillez prendre contact avec les enseignants. Là aussi, vous pouvez faire appel à des *médiateurs culturels* pour en discuter avec eux.

■ Cours de natation

Si vous estimez que la tenue de bain courante n'est pas adéquate, il est possible de porter d'autres vêtements qui sont conciliables avec les convictions religieuses et/ou culturelles de votre famille. Veuillez également à ce que ces vêtements soient adaptés à la natation en piscine. La tenue de bain ne doit pas entraver la participation au cours de natation. En cas de questions concrètes portant sur le déroulement des cours de natation dans les classes susmentionnées, vous pouvez vous adresser à la direction de la piscine dans laquelle les cours de natation sont dispensés ou appeler le service téléphonique de la société Bäderland Hambourg: 040 18 88 90. Pour les cours communs dispensés aux filles et aux garçons ainsi que pour une éventuelle dispense, il convient d'appliquer les dispositions susmentionnées.

Quel que soit le problème ou quelle que soit la question, vous devriez essayer d'entrer en contact avec les enseignants.

⁵ Jugement du tribunal administratif fédéral en date du 25 août 1993 – 6 C 891 portant sur un jugement rendu par le tribunal administratif d'instance supérieure de Münster, 15/11/1991 – 19 a 2198/91: « Si un cours d'éducation physique dispensé de manière coéducative et proposé par l'État en raison de sa mission de formation et d'éducation prévue par l'article 7 II de la Loi fondamentale, ce cours d'éducation physique étant dispensé dans le cadre de l'enseignement obligatoire pose à une élève âgée de douze ans de confession islamique un cas de conscience par rapport aux prescriptions vestimentaires prévues par le Coran qu'elle considère comme impératives pour elle, il résulte pour elle de l'article 4 I et II de la Loi fondamentale un droit d'être dispensée des cours d'éducation physique, tant que ceux-ci ne sont pas dispensés de manière séparée en fonction des sexes. »

Ce sont les parties concernées qui sont le mieux placées pour convenir des particularités et des arrangements individuels. Ce n'est qu'en prenant en considération le point de vue de tous les intéressés, exposé dans le cadre d'un entretien commun, que l'on pourra trouver une solution susceptible d'apporter une aide à la personne la plus importante et la plus concernée par ces questions, à savoir votre enfant.



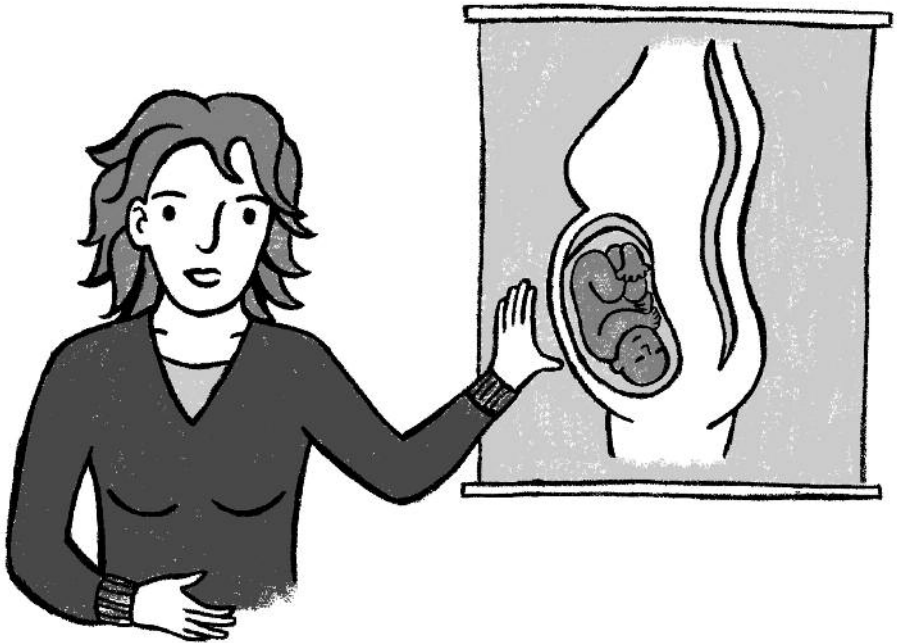
INFORMATIONS ET CONSEILS

► **Institut du land pour la formation d'enseignants
et le développement scolaire – sport à l'école**

Norbert Baumann

Tel.: 428842-330

norbert.baumann@li-hamburg.de



Éducation sexuelle

L'éducation sexuelle est une tâche qui relève à la fois des parents et de l'école. Pour cette raison, l'éducation sexuelle proposée à l'école doit venir s'inscrire dans le prolongement de l'éducation sexuelle dispensée à la maison, la compléter et, le cas échéant, l'élargir. Les cours contribuent à ce que les enfants et les adolescents acquièrent la compétence d'agir de manière autonome et responsable en matière de sexualité. Pour cela, il faut également que les enfants et les adolescents apprennent à prendre soin de leur corps. Cela présuppose qu'ils le connaissent.

De nos jours, l'éducation sexuelle est conçue comme faisant partie intégrante de l'apprentissage social. On traite de questions comme par exemple « la gestion des sentiments » ou « l'orientation selon des valeurs » ainsi que de thèmes classiques liés aux fonctions de procréation et aux fonctions du corps, puisque ce n'est qu'ainsi que les adolescents peuvent s'appuyer sur des connaissances fiables. Veuillez prendre contact avec les professeurs en cas de réserves, quelles qu'elles soient, quant à l'éducation sexuelle scolaire dispensée à votre enfant.

Information des parents sur le contenu et les méthodes de cours

L'interaction des parents et des enseignants au niveau de l'éducation et de la formation présuppose un échange d'informations. Pour cette raison, les enseignants doivent informer les parents sur le contenu, les formes et les objectifs poursuivis par le cours prévu, par exemple lors d'une réunion de parents d'élèves ou par une lettre adressée aux parents. Mais les parents peuvent également opter pour un entretien individuel avec l'enseignant. Ce droit à l'information des parents est prévu par l'article 6 alinéa 2

de la loi scolaire de Hambourg. Les parents n'ont cependant pas le droit de décider lors d'une réunion de parents d'élèves quelles questions seront abordées ou non dans le cadre du cours.

Mögliche Fragen und Bedenken von Eltern

Est-il possible de faire dispenser mon enfant de l'éducation sexuelle à l'école ?

La situation juridique relative à la dispense de cours d'éducation sexuelle proposée à l'école dit que l'éducation sexuelle fait partie des missions obligatoires assumées par l'école. A priori, il n'est pour cette raison pas possible, d'accorder à des enfants ou à des adolescents une dispense de cours, par exemple pour des raisons religieuses. Les tribunaux ont rendu en cette matière des jugements correspondants.⁶ Une non-participation de l'enfant est considérée comme une absence non justifiée.⁷

Fait-on cours séparément pour les filles et les garçons ?

Une séparation constante dans le cadre de l'éducation sexuelle pratiquée à l'école n'est pas considérée comme judicieuse, puisque l'enjeu de l'éducation sexuelle consiste, entre autres, à favoriser les entretiens et l'échange entre filles et garçons. Mais il peut tout à fait se produire qu'un ou deux cours de deux heures soient dispensés en séparant filles et garçons.

⁶ Résolution prise par le tribunal administratif de Hambourg en date du 12 janvier 2004 (15VG5827/2003)

⁷ Article 28 alinéa 2 de la loi scolaire de Hambourg [HmbSG] à télécharger sous l'adresse : <http://fhh.hamburg.de/stadt/Aktuell/behoerden/bildungsport/service/veroeffentlichungen/schulgesetz/start.html>

Tient-on compte lors du choix et de l'utilisation de matériels pédagogiques de la pudeur naturelle des enfants ?

À ce sujet, il peut y avoir des réserves du genre suivant: « L'enseignant travaille avec de la documentation montrant des photos de personnes nues. Ainsi mon enfant se retrouve dans une situation qu'il juge très embarrassante. »

A priori, on respecte lors du choix et de l'utilisation de matériels pédagogiques la pudeur naturelle des enfants. En règle générale, on ne travaille plus en cours avec des photos montrant des personnes nues.

Que se passe-t-il si mon enfant ressent une gêne ?

Il existe des réserves du genre: « Mon enfant est confronté à des ,thèmes' dits ,déliçats' comme par ex. ,la masturbation' et ,l'homosexualité'. Je ne souhaite pas que mon enfant y soit confronté puisqu'à son âge il ne peut pas encore gérer ces thèmes-là. »

Face à ce problème, il convient de faire remarquer que les cours sont en règle générale structurés de telle sorte qu'il existe une gamme d'offres diverses. Aucun enfant n'est forcé à faire des choses qu'il juge embarrassantes.

Le cours tient-il compte des différentes valeurs culturelles et religieuses ?

Le contenu des cours n'est pas fondé sur les valeurs personnelles de l'enseignant. Celui-ci doit au contraire veiller à ce que d'éventuels différents points de vue soient exprimés, présentés et tolérés. Les droits fondamentaux constituent la référence morale et se basent sur la dignité humaine et le droit à l'épanouissement personnel. Les enseignants n'interviennent que si des remarques d'élèves remettent ces valeurs en question.

Si vous avez des réserves quant à savoir si le cours tient compte des différentes valeurs culturelles et religieuses, veuillez vous adresser au professeur de votre enfant.

INFORMATIONS ET CONSEILS

▶ **Département Promotion de la santé/Éducation sexuelle et Gender**

Beate Proll

Tel.: 428842-740

beate.proll@li-hamburg.de

www.li-hamburg.de



Voyages scolaires

Qu'est-ce qu'un voyage scolaire ?

Un voyage scolaire, c'est l'école transposé dans un autre endroit. Il fait partie de l'enseignement obligatoire. Dans le contexte des cours, il sert à approfondir les connaissances obtenues par le biais d'observations et d'expériences faites par l'élève lui-même. Le voyage scolaire encourage l'apprentissage social au sein de la classe. La préparation et la réalisation de voyages scolaires font partie des missions officielles des enseignants. La participation des élèves aux voyages scolaires est obligatoire.

L'objectif poursuivi par le voyage scolaire est choisi et défini en fonction de critères précis et doit être concerté avec les élèves ainsi qu'avec les parents. Avant un voyage scolaire, les parents donnent leur accord écrit pour que leur enfant participe au voyage scolaire.

Sont considérées comme voyages scolaires les manifestations scolaires suivantes, celles-ci ayant lieu en-dehors de l'école : des voyages scolaires et des voyages d'étude, des journées de randonnée, des excursions, des voyages-projets, la participation à des compétitions scolaires, des rencontres internationales d'élèves, des partenariats et des échanges d'élèves⁸

Quelles règles convient-il d'appliquer lors d'un voyage scolaire ?

Les règles de conduite applicables lors de voyages scolaires correspondent à celles qui existent à l'école, ceci concernant aussi bien les règles de conduite vis-à-vis des camarades d'école que vis-à-vis des enseignants. Elles sont préalablement discutées avec les parents ainsi qu'avec les élèves.

⁸ Voir également les directives relatives aux voyages scolaires
www.hamburg.de/bsb
(unter schulrecht/
verordnungen, richtlinien/
weitere richtlinien)

- Sur l'ensemble de la durée du voyage scolaire, les enseignants sont tenus d'assumer leur obligation légale de surveillance et d'assistance, la surveillance devant être active, préventive et continue;
- pendant un voyage scolaire, les filles et les garçons sont hébergés dans des dortoirs séparés, les locaux sanitaires et les toilettes étant également séparés selon les sexes;
- pendant les voyages scolaires les élèves sont assurés en cas d'accident, sauf lors de la pratique d'activités de loisirs non surveillées et dans l'espace privatif (pendant les repas, dans les locaux sanitaires et pendant la nuit)
- il convient de respecter les dispositions prévues par la «loi relative à la protection de la jeunesse sur la voie publique», (par exemple, les dispositions relatives à la consommation de cigarettes et d'alcool);
- il existe par ailleurs des accords particuliers entre les enseignants et les parents, concernant par exemple des mesures de précaution en cas de maladie d'un enfant (comme p. ex. l'asthme, le diabète, etc.) ou bien certaines prescriptions culinaires;
- dans le cas de la pratique d'activités spécifiques, comme par exemple la natation, le cyclisme, le ski, les randonnées en montagne ou des voyages en bateau, on demande une autorisation écrite aux parents.

Le coût des voyages scolaires

- Les enseignants informent les parents suffisamment à temps sur les frais prévus du voyage scolaire, ceux-ci devant se situer dans le cadre fixé par les directives relatives aux voyages scolaires. Les enseignants font signer aux parents une promesse de paiement.
- Les bénéficiaires de Hartz IV et de l'allocation chômage peuvent faire valoir leur droit, à savoir que les coûts pour les voyages scolaires de plusieurs jours soient pris en charge (article 23 alinéa 3 chiffre 3 du code de législation sociale II). Cette disposition ne s'applique malheureusement que

dans le cadre des barèmes fixés qui ont été définis. Les demandes doivent être déposées auprès du pôle travail compétent.

- Les enfants de parents dont les revenus dépassent le niveau Hartz IV mais qui ne peuvent assumer à eux seuls les coûts d'un voyage scolaire ont également droit à un remboursement des coûts du voyage scolaire par l'ARGE.
- Il semblerait que dans certains cas le responsable du dossier ait rejeté la demande. Ceci est illicite ! Si vous n'êtes pas en mesure de faire valoir vos droits, vous devriez demander aux enseignants ou à la direction de l'établissement scolaire de vous aider.
- Malheureusement, il faut également de plus en plus souvent soutenir de manière confidentielle des familles à faibles revenus qui n'ont pas droit aux prestations du pôle travail par des moyens internes à l'établissement scolaire (association scolaire, fonds compensatoire social, opérations scolaires). Veuillez simplement vous renseigner sur ces possibilités de soutien qui existent auprès de votre école en prenant contact avec les professeurs ou le bureau scolaire.

Un voyage scolaire a été programmé

Bien souvent, un voyage scolaire ne représente pas seulement un évènement émotionnel pour les élèves mais également pour les parents. La peur de la séparation, des aspects financiers, des raisons religieuses ne constituent que quelques-uns des points qui inquiètent les parents. Pour préparer un entretien avec le professeur de votre enfant, les suggestions mentionnées ci-dessous peuvent vous apporter une aide.

■ Posez-vous les questions suivantes :

- Comment conçois-je le voyage scolaire ? Quels souvenirs ai-je des voyages scolaires que j'ai faits quand j'étais élève ?
- Quelles sont mes craintes ?
- Qu'est-ce que je souhaite pour mon enfant ? En ai-je parlé avec lui ?
- Les frais du voyage scolaire sont-ils un problème que l'on peut régler ?

- Ai-je des réserves en raison de mes convictions religieuses? (Tient-on compte lors du voyage scolaire des habitudes culinaires?)
- Comment va réagir mon enfant si je lui interdis de participer au voyage scolaire?
- Y a-t-il, en-dehors de l'enseignant, une autre personne accompagnatrice?
- Des parents peuvent-ils également participer aux voyages scolaires en tant qu'accompagnateurs?

Veillez noter toutes les questions auxquelles vous n'avez pas encore reçu de réponse et essayez de prendre contact avec le professeur!

La meilleure occasion vous en est offerte lors des réunions de parents d'élèves. Beaucoup de parents sont dans votre cas, vous ne devriez donc avoir aucune crainte de poser vos questions. Il est souvent facile avec l'aide de l'enseignant de trouver des réponses à vos questions. Si vous avez des réserves quant à la langue, demandez à l'enseignant de votre enfant de faire appel à un interprète ou demandez, le cas échéant, à une mère/un père de vous assister lors de la réunion de parents d'élèves.

En cas de problèmes plus importants ou en cas de problèmes personnels, vous pouvez convenir d'un entretien individuel avec le professeur principal. Si vous ne savez pas si vous devez autoriser votre enfant à participer à un voyage scolaire, faites part de vos réserves à l'enseignant et essayez dans le cadre d'un entretien de définir les conditions générales qui facilitent la participation de votre enfant au voyage scolaire. Pour cet entretien, vous pouvez également faire appel à des *médiateurs culturels*; concernant ce point vous pouvez aussi vous adresser au professeur principal.



INFORMATIONS ET CONSEILS

► Communauté de travail

Hamburger Schullandheime e.V.

Tel.: 225444

info@hamburger-schullandheime.de

www.hamburger-schullandheime.de

► Service de consultation Éducation interculturelle

Ulrike Wojahn

Tel.: 428842-583

ulrike.wojahn@li-hamburg.de

www.li-hamburg.de/bie

Annexe: Modèles de lettres pour les réunions de parents d'élèves et les réunions du conseil de classe

Sur les deux pages suivantes, vous trouverez la traduction d'invitations types aux réunions de parents d'élèves et aux réunions du conseil de classe.

Ces deux manifestations ont régulièrement lieu au cours de l'année scolaire et sont tributaires de la participation du maximum de parents. Vous pouvez également parler de ces thèmes avec d'autres parents et les professeurs principaux. Les traductions doivent permettre de comprendre la correspondance qui est le plus souvent rédigée en allemand. Si vous êtes représentant des parents de classe, vous pouvez, à l'aide des modèles, rédiger ces invitations en arabe, anglais, farsi, français, russe et turc.

Pour le travail en tant que représentant des parents de classe, nous vous recommandons le *Guide ressource pour parents* publié par le centre d'information scolaire SIZ (téléchargement sous www.hamburg.de/elternratgeber) et le *Guide ressource des parents pour immigrés*, que vous trouverez également sous cette adresse

Invitation type – réunion des parents d’élèves

Frau Wohlgemuth
Professeur principal
040 123456789

Représentation de parents de classes:
Herr Lieb
040 123456789

Hamburg, Datum

Chers parents de la classe abc,

nous vous invitons cordialement à la réunion des parents d’élèves

Date:
Heure:
Salle de classe:

Nous proposons l’ordre du jour suivant:

- ▶ Discours de bienvenue
- ▶ Présentation (si nécessaire)
- ▶ Thèmes actuels
- ▶ Thème du jour, par exemple les devoirs
- ▶ Points divers

Ces derniers temps, il y a eu beaucoup de questions portant sur les devoirs, c’est la raison pour laquelle ce thème a été choisi comme thème central. Si vous avez d’autres thèmes à proposer, veuillez nous appeler ou notez-les sur le bulletin.

Nous serions heureux de vous voir nombreux!

Direction de la classe
Représentant(e) de classes



Remise à la direction de la classe

Je viens à la réunion des parents d’élèves et je souhaite proposer

les thèmes suivants:

Nom:

Signature:

Invitation type – conseil de classe

À l'attention
des membres et des membres suppléants du conseil de classe,
de l'ensemble des représentants des parents de classes,
de la direction de l'établissement scolaire,
de l'équipe de délégués de classes,

du concierge à titre informatif

Hamburg,

Invitation

Date:
Heure:
Salle de réunion:

Tagesordnungspunkte:

1. Approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal en date du
2. Quart d'heure actualités
3. Thème principal, par exemple préparation de l'assemblée plénière des parents
4. Rapport de la direction de l'établissement scolaire
5. Rapport du conseil de classe de la circonscription
6. Rapport sur les projets actuels, par exemple, fête scolaire
7. Divers

Si vous ne pouvez pas participer à la réunion, je vous prie de le signaler à

Cordiales salutations,

La direction du conseil de classe

Adresses

Les interlocuteurs mentionnés ci-dessous ne sont pas joignables au bureau tous les jours. Veuillez pour cette raison laisser votre demande sur le répondeur automatique ou vous adresser à l'institution par fax ou e-mail. Votre demande sera traitée le plus rapidement possible.

Beratungsstellen und Arbeitsbereiche des Landesinstituts für Lehrerbildung und Schulentwicklung

■ Landesinstitut für Lehrerbildung und Schulentwicklung Hamburg

Felix-Dahn-Str. 3, 20357 Hamburg

▶ Service de consultation Éducation interculturelle

Tel.: 428842-583, Fax: 428842-329

Ulrike Wojahn

E-Mail: ulrike.wojahn@li-hamburg.de

www.li-hamburg.de/bie

▶ Département Religion

Tel.: 428842-566, Fax: 428842-569

Mara Sommerhoff

E-Mail: mara.sommerhoff@li-hamburg.de

www.li-hamburg.de

▶ Département Promotion de la santé/Éducation sexuelle et Gender

Tel.: 428842-740, Fax: 428842-699

Beate Proll

E-Mail: beate.proll@li-hamburg.de

www.li-hamburg.de

▶ Unité Activités sportives à l'école

Tel.: 428842-330, Fax: 428842-300

E-Mail: sport@li-hamburg.de

Norbert Baumann

E-Mail: norbert.baumann@li-hamburg.de

www.li-hamburg.de/sport

► **Service de consultation Prévention contre la violence**

Tel: 428842-930, Fax: 428842-329
E-Mail: gewaltpraevention@li-hamburg.de
Dr. Christian Böhm
www.li-hamburg.de/bsg

► **Centre de prévention contre les conduites addictives**

Tel: 428842-910, Fax: 428842-329
E-Mail: spz@li-hamburg.de
Hubert Homann
www.li-hamburg.de/spz

Autres services de consultation

► **Conseil pour les voyages scolaires :
Communauté de travail Hamburger
Schullandheime e.V.**

Finkenau 42, 22081 Hamburg
Tel.: 225444, Fax: 224183
E-Mail: info@hamburger-schullandheime.de
ou: frank.hincha@hamburger-schullandheime.de
www.hamburger-schullandheime.de

► **Institut pédagogique et théologique**

Königstr. 54, 22767 Hamburg
Tel.: 30620-1300/-1311, Fax: 30620-1317
E-Mail: info@pti-nordelbien.de
www.pti-nordelbien.de

► **Conseil antidiscrimination et conseil juridique
pour immigré(e)s**

basis & woge e.V.
Steindamm 11, 20099 Hamburg
Tel: 39842671
E-Mail: birte.weiss@basisundwoege.de
www.basisundwoege.de

► **Service Diversité – conseil juridique pour des questions liées à la discrimination**

Ville Libre et Hanséatique de Hambourg –
administration judiciaire
Dammtorwall 11, 20354 Hamburg
Tel.: 42843-2175, Fax: 42843-2101
arbeitsstellevielfalt@justiz.hamburg.de
www.hamburg.de/ArbeitsstelleVielfalt
Horaires de bureau: ma./mer. 14:00–17:00,
jeu. 10:00–13:00

► **Services de consultation interculturels pour les victimes de violences conjugales et les mariages forcés:**

► **Läle in der IKB e.V.**

Rendsburger Straße 10, 20359 Hamburg,
Tel.: 729632-25 oder -26, Fax: 729632-24,
E-Mail: lale@ikb-integrationszentrum.de
www.ikb-lale.de
Horaires de consultation: ma. 10:00–13:00,
mer. 14:00–17:00 et sur rendez-vous
Langues: allemand, turc, espagnol, anglais,
français, portugais, bosniaque et serbo-croate, grec,
dari/farsi

► **Verikom – i.bera**

Norderreihe 61, 22767 Hamburg,
Tel.: 3501772-26, Fax: 3501772-11
E-Mail: i.bera@verikom.de
www.verikom.de
horaires de consultation: lu. 14:00–17:00,
jeu. 10:00–13:00 et sur rendez-vous
Langues: allemand, turc, kurde, dari/farsi, anglais
et avec interprètes

Médiatrices et médiateurs culturelles/culturels indépendant(e)s

- ▶ Ali Özdil (turc)
Institut Islamique de sciences et de formation
Buxtehuder Straße 7, 21073 Hamburg
Tel.: 325067-31, Fax: 325067-34
E-Mail: info@iwb-hamburg.de
www.iwb-hamburg.de

- ▶ Özlem Nas
Schura Hamburg e.V.
Frankenstraße 35, 20097 Hamburg
Tel.: 3200-4664, Fax: 3200-4691
Horaires de bureau: lu.–ven. 10:00–16:00
E-Mail: info@schurahamburg.de
E-Mail: oezlemnas@gmx.de
www.schurahamburg.de

- ▶ Latifa Kühn (farsi)
Formation interculturelle, conseils, séminaires
Tel.: 2780-7420, Fax: 2780-9358
E-Mail: training@latifakuehn.de
www.latifakuehn.de

- ▶ Inga Schwarz (russe)
joignable via **basis & woge e.V.**
Steindamm 11, 20099 Hamburg
Tel.: 398426-14, Fax: 398426-26
E-Mail: inga.schwarz@basisundwoge.de
www.basisundwoge.de

- ▶ Dr. Olga Diewold (russe)
c/o école Adolph Diesterweg
Tel.: 735936-10
Heures de bureau: mardi 13:00–14:00
E-Mail: info@adolph-diesterweg-école.de

Dolmetscher

- ▶ demande via les écoles – veuillez vous adresser au bureau scolaire!
Mise à disposition et financement:
Service pour l'école et la formation professionnelle
Centre d'information scolaire
Frau Rasmussen
Tel.: 42863-3320, Fax: 42796-9482
E-Mail: inge.rasmussen@bsb.hamburg.de

Informations complémentaires

- ▶ **«Guide ressource pour les parents, édition spéciale»** (entre autres, des informations juridiques données en neuf langues différentes)
- ▶ Bezug: Service pour l'école et la formation professionnelle
Centre d'information scolaire
Hamburger Str. 41, 22083 Hamburg
Tel.: 42899-2211, Fax: 42863-2728
E-Mail:
schulinfirmationszentrum@bsb.hamburg.de
- ▶ Téléchargement sous:
www.hamburg.de/elternratgeber
- ▶ **Bienvenue à Hambourg – offres d'intégration pour les immigrés**
(Le manuel de Hambourg contenant tous les centres de consultation, les services administratifs et les associations principalement délégués aux questions liées à la migration et à l'intégration)
- ▶ Lien: Service pour les affaires sociales et familiales, la santé et la défense des consommateurs,
Tel.: 42863-7778, Fax: 42863-2286,
E-Mail: publikationen@bsg.hamburg.de
- ▶ Téléchargement sous:
www.hamburg.de/zuwanderung/service/115234/adressbuch.html



Landesinstitut für Lehrerbildung und Schulentwicklung
www.li-hamburg.de